



Zone 82
Comité 17
Seine & Marne



RÉGLEMENT DES COMPÉTITIONS SAISON 2019/2020

QUADRETTES TROISIEME DIVISION (D3)

Le Comité 17 « SEINE & MARNE », organise le Championnat « **Quadrettes 3^{ème} division** » qui qualifie **la QUADRETTE** la mieux classée pour la finale nationale qui aura lieu du :

15 au 16 Février 2020 à VICHY (Allier)

1. ARTICLE 1 – QUADRETTES ADMISES

L'épreuve comportera uniquement une finale. Elle concerne tous les joueurs licenciés dans le Comité « **17 DE SEINE & MARNE** » à jour de leur cotisation 2019/2020.

La catégorie d'une quadrette est définie par la somme des indices de valeur des joueurs composant la quadrette suivant le tableau de l'article 5 du présent règlement.

Les équipes participant au championnat « **Quadrettes 3^{ème} division** » devront avoir un indice de valeur **inférieure à 26**.

Ainsi un joueur classé 2^{ème} série cœur, ou plus, ne peut pas intégrer une quadrette D3 même avec 3 partenaires en 4^{ème} série (voir indices de valeur à l'article 5).

2. ARTICLE 2 – DATE ET LIEU DE LA FINALE

L'épreuve se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le :

Samedi 07 décembre 2019 première séance à 13h30 (assis)

L'heure de début de la deuxième séance sera fixée par l'arbitre et le Directeur d'Epreuve en fonction de la durée de la première séance.

Tarot Club Le Paroissien – Salle du Lavoir
Rue de l'église
77130 LA GRANDE PAROISSE

3. ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS, ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

L'inscription est de **20 euros** par joueur pour le qualificatif.

Les inscriptions devront être envoyées au Directeur d'Epreuve :

Mr Jean-Claude GALLOIS - 06 11 92 10 35 – j-c.gallois2008@laposte.net

qui transmettra à l'arbitre de la compétition au plus tard le mercredi 4 décembre 2019.

Les quadrettes devront être présentes et assises à 13h30 précises.

Celles qui ne seraient pas préinscrites seront prises dans l'ordre d'arrivée sous réserve d'une mise en place idéale **sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve**.

Passée l'heure de mise en place, l'article 9 fascicule 5 du règlement des compétitions nationales concernant les retards sera appliqué :

Article 9 - Fascicule 5 : Retards

A l'heure prévue pour le début des séances, les quadrettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre infligera des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un (1) point match par fraction de cinq (5) minutes de retard.

Après quinze (15) minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues au règlement des compétitions nationales à l'article 31 du fascicule 1.

4. ARTICLE 4 – REGLEMENT DES COMPETITIONS FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage :

Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves Chapitre 2 articles 20 à 40.

Fascicule 5 : Règles applicables aux championnats en quadrettes Chapitre 3.

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (règlement des compétitions nationales - article 39 fascicule 1).

Lors de la première séance, la Quadrette Championne sortante reçoit la position Nord à la table 1 à condition de se présenter dans la même composition. Les positions de départ des autres joueurs sont équilibrées grâce au logiciel d'inscriptions EXTAR.

Pour la séance suivante, le placement des joueurs est effectué par serpentini de manière à brasser et équilibrer au mieux les orientations en fonction des résultats de la séance précédente.

5. ARTICLE 5 – INDICES DE VALEUR POUR LES ÉPREUVES QUADRETTE

Un indice de valeur est attribué à chaque équipe lors de son inscription. Cet indice définitif pour toute la saison est déterminé par son classement national en cours.

La valeur de l'indice de l'équipe s'effectue par addition des indices de valeur de chaque joueur la composant selon le barème ci-dessous :

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale (1N)	100
1P	Première Série Pique (1P)	98
1C	Première Série Cœur (1C)	96
1K	Première Série Carreau (1K)	56
1T	Première Série Trèfle (1T)	45
2P	Deuxième Série Pique (2P)	14
2C	Deuxième Série Cœur (2C)	11
2K	Deuxième Série Carreau (2K)	8
2T	Deuxième Série Trèfle (2T)	7
3P	Troisième Série Pique (3P)	6
3C	Troisième Série Cœur (3C)	6
3K	Troisième Série Carreau (3K)	6
3T	Troisième Série Trèfle (3T)	6
4P	Quatrième Série Pique(4P)	5
4C	Quatrième Série Cœur (4C)	5
4K	Quatrième Série Carreau (4K)	5
4T	Quatrième Série Trèfle (4T)	5
NC	Non Classé (NC)	5

Pour les exceptions concernant les joueurs ex champions de France ou ex 1^{ère} série, se référer au chapitre 1- Article 12 du fascicule 1 du règlement des compétitions nationales :

Chapitre 1 - Article 12 - Fascicule 1 :

Le CHAMPIONNAT DE FRANCE DUPLICATA 3ème SÉRIE est également ouvert aux joueurs :
Ayant été classés en 1ère Série nationale, (limités à 10 ans après le dernier classement en 1ère Série nationale).

Ayant obtenu un titre de Champion de France Open Individuel ou 1ère Série individuel ou Triplettes Division 1 ou Quadrettes Division 1 ou Vainqueur de la Coupe de France par Equipes, (limité à 10 ans après le dernier titre obtenu).

Si un qualifié D1 joue le championnat D2 il perd sa place de qualifié D1.

Si un remplaçant D1 joue le championnat D2 et s'il se qualifie il perd son statut de remplaçant D1.

De même, si un qualifié D2 joue le championnat D3 il perd sa place de qualifié D2.

Si un remplaçant D2 joue le championnat D3 et s'il se qualifie il perd son statut de remplaçant D2.

Un joueur peut cumuler les statuts de remplaçant D1 et/ou D2 et/ou D3 dès lors qu'il accepte une place de qualifié dans une division, il perd son statut de remplaçant dans les autres divisions.

6. ARTICLE 6 – REGLES REGISSANT LES SPECTATEURS

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs notamment :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre,
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord,
- En quadrette, nul spectateur ne peut suivre un attaquant. Les spectateurs ne doivent suivre qu'un seul joueur.

7. ARTICLE 7 – MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Toute modification de ce règlement ne pourra être faite que par le Directeur d'Epreuve sur demande de l'arbitre et avec l'accord du président de ligue si celui-ci est présent dans la salle.

8. ARTICLE 8 – DEROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances.

Le nombre de tables de positions et d'étuis joués ainsi que le nombre de quadrettes qualifiées pour la seconde séance sont fixées dans l'annexe 1 jointe.

Le coefficient sur résultat sera tel que défini par l'article 26 fascicule 1 du règlement des compétitions :

Article 26 fascicule 1 : coefficients de séance

Des coefficients de séances sont attribués à chaque séance suivant le pourcentage de joueurs éliminés. Le coefficient de la première séance étant égal à 1, le coefficient de séance d'une séance suivante :

- N'est pas majoré s'il n'y a pas de joueur éliminé.
- Est majoré de 0.05 si le pourcentage de joueurs éliminés est strictement supérieur à 0% et strictement inférieur à 20%.
- Est majoré de 0.10 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%.
- Est majoré de 0.15 si le pourcentage de joueurs éliminés est supérieur ou égal à 42%.

Le classement final se fera par addition des points match (affectés des coefficients sur résultat) obtenus à chacune des 2 séances.

9. ARTICLE 9 – PCN et PP

Indice PCN = 1,8

Points de Performance (PP) :

1^{er} : 5 PP - 2^{ème} : 4 PP - 3^{ème} : 3 PP - 4^{ème} : 3 PP – 5^{ème} 2PP

Le nombre de qualifiés pour le championnat de France a été fixé à :

1 (un) par notre président de Groupement.

Ne pourront être inscrits comme remplaçantes que les quadrettes ayant marquées des PCN.

10. ARTICLE 10 – SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation.

Ces enveloppes seront remises avant le début de la phase éliminatoire à l'arbitre qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée.

Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de la phase éliminatoire.

11. ARTICLE 11 – DROIT DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve devra être formulée à l'arbitre de la compétition.

Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures (3 jours) après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui doit rendre sa décision sous 96 heures (4 jours).

Le Président de la CCR devra en informer le Président de Groupement et le Président de la CCN.

12. ARTICLE 12 – DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du championnat et traduit en chambre de discipline.

De même tout joueur en état d'ébriété et perturbant le championnat fera l'objet d'un rapport à la commission de discipline.

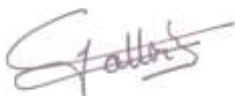
Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Tout attaquant communicant avec sa défense sera exclu, avec sa quadrette, du championnat et traduit en chambre de discipline.

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leurs appareils numériques jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 10 P.M.

Le Directeur d'Epreuve
JC GALLOIS



Le Président de Groupement
Mathias BOUQUILLON

ANNEXE 1

après-midi			soir		
Nb quadrettes	Organisation		Nb quadrettes	Organisation	
5	1 tournoi de 5	4 positions de 5 donnes	5	1 tournoi de 5	4 positions de 5 donnes
6	1 tournoi de 7 avec une table relais	6 positions de 4 donnes	5	1 tournoi de 5	4 positions de 5 donnes
7	1 tournoi de 7	6 positions de 4 donnes	7	1 tournoi de 7	6 positions de 4 donnes
8	1 tournoi de 9 avec une table relais	8 positions de 3 donnes	7	1 tournoi de 7	6 positions de 4 donnes
9	1 tournoi de 9	8 positions de 3 donnes	9	1 tournoi de 9	8 positions de 3 donnes
10	1 tournoi de 11 avec une table relais	10 positions de 2 donnes	9	1 tournoi de 9	8 positions de 3 donnes
11	1 tournoi de 11	10 positions de 2 donnes	11	1 tournoi de 11	10 positions de 2 donnes
12	1 tournoi de 13 avec une table relais	12 positions de 2 donnes	11	1 tournoi de 11	10 positions de 2 donnes
13	1 tournoi de 13	12 positions de 2 donnes	13	1 tournoi de 13	12 positions de 2 donnes
14	2 tournois de 7	6 positions de 4 donnes	13	1 tournoi de 13	12 positions de 2 donnes
15	1 tournoi de 15	12 positions de 2 donnes	13	1 tournoi de 13	12 positions de 2 donnes
16	1 tournoi de 17 avec une table relais	12 positions de 2 donnes	15	1 tournoi de 15	14 positions de 2 donnes
17	1 tournoi de 17	12 positions de 2 donnes	15	1 tournoi de 15	14 positions de 2 donnes
18	2 tournois de 9	8 positions de 3 donnes	15	1 tournoi de 15	14 positions de 2 donnes
19	1 tournoi de 19	12 positions de 2 donnes	15	1 tournoi de 15	14 positions de 2 donnes
20	1 tournoi de 21 avec une table relais	20 positions de 1 donnes	18	2 tournois de 9	8 positions de 3 donnes
21	1 tournoi de 21	20 positions de 1 donnes	18	2 tournois de 9	8 positions de 3 donnes
22	2 tournois de 11	10 positions de 2 donnes	18	2 tournois de 9	8 positions de 3 donnes
23	1 tournoi de 23	22 positions de 1 donnes	18	2 tournois de 9	8 positions de 3 donnes
24	2 tournois de 13 avec une table relais	12 positions de 2 donnes	22	2 tournois de 11	10 positions de 2 donnes
25	1 tournoi de 25	22 positions de 1 donnes	22	2 tournois de 11	10 positions de 2 donnes
26	2 tournois de 13	12 positions de 2 donnes	22	2 tournois de 11	10 positions de 2 donnes
27	3 tournois de 9	8 positions de 3 donnes	22	2 tournois de 11	10 positions de 2 donnes